



Le 17 juin 2019

## **Moncton fait un premier pas vers la mise en place d'une nouvelle taxe sur l'hébergement touristique**

**MONCTON** – Après avoir fait pression pendant des années auprès du gouvernement provincial pour obtenir le droit de percevoir une taxe sur l'hébergement touristique, la Ville de Moncton a fait le premier pas vers l'adoption d'un arrêté municipal permettant la mise en place d'une telle charge.

Lors de sa séance ordinaire publique du 17 juin, le Conseil municipal a adopté en première lecture l'arrêté A-1419 concernant la taxe sur l'hébergement touristique, qui prévoit l'ajout d'un prélèvement de 3,5 % sur le prix d'achat d'un hébergement touristique sur le territoire de la Ville de Moncton. Les deuxième et troisième lectures devraient avoir lieu en juillet et la taxe pourrait entrer en vigueur dès le 1<sup>er</sup> août 2019.

En mars 2019, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a déposé une loi destinée à permettre aux municipalités, conformément à la *Loi sur la gouvernance locale*, de prélever une taxe servant à promouvoir et à développer le tourisme, ainsi qu'à stimuler la croissance de cette industrie.

Dans le cadre de ce processus, de vastes consultations ont eu lieu entre la Ville, l'Association des hôteliers du Grand Moncton et autres parties prenantes au sujet de la mise en place de cette taxe, de la transition et pour déterminer la date d'entrée en vigueur de la taxe.

Le tourisme est un secteur vital pour l'économie de la région, attirant plus de 470 millions de dollars en dépenses des visiteurs chaque année pour la seule région métropolitaine de recensement (RMR) de Moncton. Il faut investir davantage dans le marketing et la promotion pour continuer à stimuler la croissance économique.

« Nous recommandons la perception d'une telle taxe depuis plus d'une décennie et je suis vraiment ravie que notre souhait devienne réalité. La plupart des municipalités des autres provinces canadiennes peuvent imposer une taxe sur l'hébergement et se servir des profits pour promouvoir leur région. Moncton pourra enfin faire de même », a déclaré la mairesse Dawn Arnold.

L'industrie et les administrations municipales demandent depuis longtemps la possibilité de percevoir une taxe au Nouveau-Brunswick. « Il s'agit d'un effort régional et je tiens à remercier la province du Nouveau-Brunswick, l'Association des hôteliers du Grand Moncton, la Commission des services régionaux du Sud-Est et nos partenaires de l'industrie touristique pour leur collaboration et leur leadership. Les retombées économiques de cette initiative seront précieuses pour les municipalités comme la nôtre qui cherchent à développer le tourisme,» a conclu la mairesse Arnold.

L'établissement d'une source de financement durable pour le marketing et la promotion du secteur touristique était également une des principales recommandations du Plan directeur de l'économie touristique adopté par le Conseil municipal de Moncton en février 2019.

### **Nouvel organisme de marketing de destination**

Pour gérer la perception de la taxe et diriger les efforts renouvelés de marketing touristique, la région prévoit mettre sur pied un organisme de marketing de destination qui sera dirigé par un conseil d'administration composé de partenaires clés de l'industrie. Des discussions avec des représentants du secteur du tourisme se poursuivront tout au long de l'été dans le but d'établir l'organisme de marketing de destination au début de 2020.

-30-

### **INFORMATION**

Isabelle LeBlanc, Communications

Ville de Moncton

506-853-3592 / [isabelle.leblanc@moncton.ca](mailto:isabelle.leblanc@moncton.ca)